



# MAIRIE DE ST-DERRIEN

## BULLETIN MUNICIPAL

### Juin 2020



#### Numéros utiles

Médecin de garde **15** (SAMU)  
Pharmacie de garde : **3237**  
Pompiers : **18** / portable : **112**  
Gendarmerie : **17**  
Déchetterie de BODILIS : **02 98 68 99 99**

#### Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :  
9h00 à 12h00

**Les gestes barrière et de distanciation sociale  
devront être respectés au sein de la mairie.**

**02.98.68.52.44**

Mail : [saint.derrien@wanadoo.fr](mailto:saint.derrien@wanadoo.fr)

#### NAISSANCES :



- ❖ **Alexis CLOAREC** né le 28 avril 2020
- ❖ **Roxane GUILLOU** née le 10 mai 2020



## Elections du maire et des adjoints

Le 23 mai 2020, les conseillers municipaux élus en mars dernier ont été installés dans leurs fonctions et ont élu :

M. Dominique POT, Maire  
M. Eric LOAEC, premier adjoint  
Mme Carole LE LAMER, deuxième adjointe  
Mme Ghislaine ROUSSILLON, troisième adjointe  
M. Christian OLLIVIER, quatrième adjoint.

## Circulation dans le centre-bourg

Les travaux réalisés depuis plusieurs mois dans le centre-bourg sont venus modifier le paysage et sécuriser la circulation des piétons et des véhicules. Pour cela, l'instauration d'une « zone 30 » et un système de « priorité à droite » ont été instaurés. Soyez donc prudents lorsque vous empruntez cette zone.



# Dératisation

Les particuliers et les exploitants agricoles qui souhaitent la visite du « dératiser » doivent impérativement s'inscrire en mairie.

L'intervention est prévue le **mercredi 17 juin 2020, le matin.**



# Animaux en divagation

La divagation des animaux, les nuisances sonores qu'ils provoquent, les déjections sont autant de sources du **mécontentement de certains de nos concitoyens.**

Le **Code Civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques.** Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

Ainsi en période d'été, chacun souhaite profiter pleinement de son jardin ou des espaces publics. Pour cela, il vous est rappelé qu'en tant que propriétaire d'animal, vous devez veiller à ce que **celui-ci ne divague pas et ne dégrade pas les espaces publics ou privés.**



# Bruits de voisinage

L'**arrêté préfectoral** du 1<sup>er</sup> mars 2012 portant **règlementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère** précise que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente.

**Les travaux sont autorisés aux horaires suivants :**

- **les jours ouvrables de 8h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h00 à 19h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**



# Baignade au plan d'eau

Le dernier contrôle sanitaire des eaux de baignade révèle un taux de cyanobactéries inférieur au seuil maximal autorisé. Ainsi, il est actuellement **autorisé de se baigner** dans le plan d'eau de Saint-Derrien.

L'arrêté relatif à cette décision est **affiché au plan d'eau et à la mairie.**

Il sera **remis à jour si les résultats venaient à évoluer.**



# Ecole privée Saint-Yves

Les élèves de l'école Saint-Yves ont repris le chemin des classes **depuis le 14 mai**. Les enfants se sont bien adaptés aux **nouvelles règles et conditions d'accueil**. Quant à la **cantine** elle est **ouverte** : les enfants mangent **en alternance un pique-nique et un repas chaud**.



Même s'ils sont unanimes sur le fait qu'ils ont de la chance d'être dans une petite structure avec de bonnes conditions, les élèves avouent que certains copains leur manquent et qu'ils aimeraient bien joué au foot ou à poule-renard-vipère comme avant !

Pour les élèves qui sont restés à la maison, ils bénéficient toujours de la **continuité pédagogique assurée par les enseignants**.

Concernant les **inscriptions pour la rentrée prochaine**, le directeur **Lionel Cornou** se tient à la disposition des familles pour organiser des visites dans le respect des règles sanitaires.

Contact : **06 88 92 35 21**

## Conseil Municipal du 23 mai 2020

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19 et pour respecter les consignes, la réunion se déroule à la salle polyvalente.

La séance est ouverte par M. Dominique POT, Maire. Il fait l'appel et déclare les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Il donne la parole à Mme Marie-Claire OLLIVIER, doyenne d'âge, qui préside l'assemblée.

### 1. Election du maire

Ont obtenu :

- M. Eric LOAEC : deux (2) voix
- M. Dominique POT : douze (12) voix

**M. Dominique POT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.**

### 2. Fixation du nombre d'adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

### 3. Election des adjoints au maire

#### Election du Premier adjoint :

Ont obtenu :

- M. Eric LOAEC : quatorze (14) voix

**M. Eric LOAEC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.**

#### Election du Deuxième adjoint :

Ont obtenu :

- M. Patrick AUFFRET : une (1) voix
- Mme Carole LE LAMER : douze (12) voix
- M. Christian OLLIVIER : une (1) voix

**Mme Carole LE LAMER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjoint au maire.**

### **Election du Troisième adjoint :**

Aucune majorité absolue n'est obtenue au premier tour, un deuxième tour de scrutin est organisé.  
Aucune majorité absolue n'est obtenue au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

Ont obtenu :

- M. Patrick AUFFRET : une (1) voix
- M. Christian OLLIVIER : cinq (5) voix
- Mme Ghislaine ROUSSILLON : six (6) voix
- M. Wilfrid THIEULIN : deux (2) voix

**Mme Ghislaine ROUSSILLON ayant obtenu la majorité relative est proclamée Troisième adjoint au maire.**

### **Election du Quatrième adjoint :**

Aucune majorité absolue n'est obtenue au premier tour, un deuxième tour de scrutin est organisé.

Ont obtenu :

- M. Patrick AUFFRET : une (1) voix
- Mme Lydie MINGAM : une (1) voix
- M. Christian OLLIVIER : huit (8) voix
- M. Wilfrid THIEULIN : cinq (5) voix

**M. Christian OLLIVIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire.**

## **4. Charte de l'élu local**

M. Dominique POT, Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 10 juin 2020 à 20h00.

## Lien paroissial

## Petites annonces

<b>MESSES DU MOIS DE JUIN 2020</b>	
<b>Paroisse Saint Tiviziau – Bro Landi</b>	
samedi messe à 18h	dimanche messe à 10h30
<i>Samedi 6 juin</i>	<i>Dimanche 7 juin</i>
La Sainte Trinité	
<i>Saint Thégonnec</i>	Saint Derrien <i>Fête patronale</i> Landivisiau Sizun
<i>Samedi 13 juin</i>	<i>Dimanche 14 juin</i>
Solennité du Saint Sacrement	
<i>Plouneventer</i>	Landivisiau Plouzévédé <i>Fête patronale</i> Sizun
<i>Samedi 20 juin</i>	<i>Dimanche 21 juin</i>
12 <sup>e</sup> dimanche du Temps Ordinaire	
<i>Saint Thégonnec</i>	Landivisiau Sizun Saint Vougay <i>Pardon Chap. St Jean</i> (sous réserves)
<i>Samedi 27 juin</i>	<i>Dimanche 28 juin</i>
13 <sup>e</sup> dimanche du Temps Ordinaire	
<i>Plouneventer</i>	Plougourvest <i>Fête patron. St Pierre</i> Guiclan <i>Fête patronale</i> Sizun

### Place disponible en Assistante Maternelle

Chrystel DOUILLET, assistante maternelle au bourg de Saint-Derrien dispose d'une place dès maintenant, avec des horaires atypiques. Etudie aussi tout remplacement. N'hésitez pas à la contacter au 06.49.32.43.18 pour plus de renseignements.

**NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie par mail ou par téléphone.**

**Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)  
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail.**

Rédaction / conception / impression du bulletin municipal : mairie de Saint-Derrien